

Procuration limitée

(L'utilisation du masculin générique vise à simplifier la lecture.)

A. Banque

Cembra Money Bank SA, Bändliweg 20, 8048 Zurich

B. Mandant (client)

Numéro du 1^{er} compte/contrat Numéro du 2^e compte/contrat Numéro du 3^e compte/contrat

Titre

Prénom

Nom

Date de naissance (JJ.MM.AAAA)

Téléphone privé (+41xxxxxxxxx)

Téléphone portable (+41xxxxxxxxx)

Entreprise*

Adresse du domicile

Complément d'adresse

Rue Numéro

NPA Localité Pays

*Si une entreprise souhaite accorder une procuration, seules les personnes autorisées à représenter l'entreprise conformément au registre du commerce sont autorisées à signer.



C. Mandataire

Titre

Prénom

Nom

Date de naissance (JJ.MM.AAAA)

Téléphone privé (+41xxxxxxxx)

Téléphone portable (+41xxxxxxxx)

Adresse du domicile

Complément d'adresse

Rue

Numéro

NPA

Localité

Pays

Le mandant donne au mandataire la procuration (sans droit de substitution) pour le représenter individuellement et dans la mesure décrite ci-dessous pour les relations contractuelles mentionnées ci-dessus:

- Le mandataire est autorisé à obtenir des informations juridiquement contraignantes au nom du mandant dans le cadre du contrat susmentionné ou à consulter et se faire remettre les dossiers pertinents.
- Le mandataire est autorisé à conclure des reconnaissances de dettes et des accords de paiement juridiquement contraignants au nom du mandant.

Le mandant délègue la banque de toute obligation de l'informer des actes du mandataire. La procuration est valable vis-à-vis de la banque jusqu'à sa révocation écrite et reste en vigueur même après le décès, la faillite, la perte de capacité d'agir ou la déclaration de disparition du mandant.

Lieu et date:

Signature du mandant

Lieu et date:

Signature du mandataire

